

LES UNS



ENVERS

LES AUTRES

UNE EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE IMAGINÉE PAR AMNESTY INTERNATIONAL

**BRUCE GILDEN
CLAUDIA HUIDOBRO
ULRICH LEBEUF
SEBASTIÁN LISTE
LORENZO MELONI
ZANELE MUHOLI
YANN RABANIER
ANTON RENBORG
SMITH
TENDANCE FLOUE**



**UNE EXPOSITION DE
AMNESTY INTERNATIONAL**

**7 DÉCEMBRE - 12 JANVIER
DU MARDI AU DIMANCHE
11H - 19H**

**GALERIE WANTED
23 RUE DU ROI DE SICILE
PARIS IV
METRO : HÔTEL DE VILLE - SAINT-PAUL**

**VERNISSAGE PRESSE
JEUDI 6 DÉCEMBRE
09H-11H**

**VERNISSAGE PUBLIC
JEUDI 6 DÉCEMBRE
18H30-21H**

AU FONDEMENT DU COMBAT POUR LES DROITS HUMAINS

Adoptée à Paris par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme - DUDH - représente une avancée sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Avec une détermination et une vision inédites, les auteurs du texte sont parvenus à énoncer les droits universels et reconnus à tous dès la naissance.

La force morale du texte est indéniable et sa lecture, 70 ans après, est toujours inspirante pour celles et ceux qui se battent en faveur d'un monde de justice, de dignité et d'égalité.

Cette déclaration concrétise la conviction que tout être humain a la même et stricte aspiration à vivre libre et digne, partout dans le monde. Des aspirations qui ont irrigué de nombreuses mobilisations, parfois individuelles, souvent collectives pour faire progresser les droits de l'homme.

Ce combat est celui d'Amnesty International qui, chaque jour, se bat pour faire reculer l'injustice, l'impunité et défendre la liberté et l'égalité.

LIBRE

NOTE D'INTENTION

L'anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme est l'opportunité de rappeler l'existence et l'importance de ce texte essentiel et fondateur du combat pour les droits fondamentaux. C'est aussi l'occasion de faire connaître ce qu'il contient, de rappeler les valeurs qu'il abrite et d'en mesurer la portée. Fêter cet anniversaire, c'est célébrer l'actualité du texte et dans un même mouvement, sa grande modernité. C'est faire entendre l'écho qu'il peut avoir dans nos vies contemporaines.

Amnesty International propose une exposition intégralement inédite. Présentée en plein cœur de Paris, ville qui a vu naître ce texte, elle a été pensée en priorité pour un large public. La DUDH a beau être l'un des documents les plus traduits dans le monde, peu de personnes connaissent réellement la lettre et l'esprit du texte.

Amnesty International a invité des auteurs contemporains à réfléchir sur la manière dont le texte résonne dans un monde qui, certes, a radicalement changé depuis 70 ans mais qui demeure traversé par les mêmes idéaux d'égalité, de justice et de dignité.

Tous ces artistes ont en commun l'écriture photographique, qui depuis des années accompagne et prolonge les combats et prises de parole d'Amnesty International. Ils ont été approchés en raison de leurs travaux précédents, au coeur desquels se développent une réflexion féconde autour de l'humain. Et parce que leurs démarches singulières, personnelles, nous ont plu.

L'exposition réunit une dizaine d'artistes qui se sont chacun emparé d'une notion clé, d'un article ou d'une valeur essentielle du texte. Des notions complexes pour lesquelles ces auteurs, d'horizons variés - ne serait-ce que par leur nationalité allant de l'Afrique du Sud à l'Italie en passant par la Suède, les États-Unis ou la France - ont eu carte blanche pour se livrer à une (re) lecture subjective du texte. Ils présentent chacun une ou des oeuvres inédites.

Cette exposition offre une mise en regard et en scène pour éveiller l'intérêt du public, le convier à poser un oeil neuf sur un texte qui fête le 10 décembre ses 70 ans d'existence. Un texte loin d'être daté, quand il s'agit de mesurer combien il nous permet de vivre aujourd'hui les uns et les autres, de nous conduire les uns envers les autres.

LES

PHOTOGRAPHES

ARTICLE PREMIER

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

CLAUDIA HUIDOBRO

Les œuvres de Claudia Huidobro, artiste plasticienne, sont habituellement composées de photographies trouvées dans des magazines, coupées en bandes aléatoires, elles deviennent des matières premières avec lesquelles elle travaille. Dans le cadre de la commande que nous lui avons confiée, Claudia tirera son matériau créatif du fond photographique du collectif Tendance Floue.

Elle livrera une œuvre inédite, basée sur du pliage et du collage sur ce qui nous distingue et définit en tant qu'êtres humains. Son travail entend réaffirmer les valeurs de dignité et d'humanité qui sous-tendent l'article premier de ce texte.

Une œuvre sensible, qui sans être une illustration littérale de cet article essentiel, en souligne la force.

Ces dernières années, le travail de Claudia a fait l'objet de plusieurs expositions personnelles et collectives à la galerie Les filles du calvaire, ainsi qu'à la Maison de l'Amérique latine de Paris avec 'Project room' en 2016 ; au Festival Off d'Avignon en 2015 ; au Festival de photographie de Vichy avec 'Portraits' et aux Rencontres d'Arles avec 'L'Arlésienne' en 2014 ; ou encore à la Arendt House du Luxembourg en 2016.

Elle vit et travaille en France. Son travail est représenté par la galerie Les filles du calvaire à Paris.

COLLECTIF TENDANCE FLOUE

Depuis vingt-cinq ans, une indéfinissable alchimie d'idées et d'énergies a permis aux photographes du collectif Tendance Floue de questionner les modes du photo-reportage et de créer un langage photographique singulier. Explorer le monde à contre-courant d'une image globalisée, regarder dans l'ombre des sujets exposés, saisir des instants à part.

Tendance Floue est un laboratoire : explorer le monde et travailler en commun pour ouvrir de nouvelles perspectives et diversifier les modes de représentation de la photographie contemporaine. Au-delà des réalisations personnelles, les photographes se sont donnés pour but de nourrir une recherche photographique collective : confrontation des images, assemblages, combinaisons, du travail mis en commun sort une matière neuve.



(c) Oeuvre de Claudia Huidobro / Galerie Les Filles du calvaire, à partir d'une photographie d'Alain Willaume / Tendance Floue.

Échos de la poussière et de la fracturation. Anna, près de Celery Fontein. Région du Karoo, Afrique du Sud, 2012.



(c) Oeuvre de Claudia Huidobro / Galerie Les Filles du calvaire, à partir d'une photographie de Pascal Aimar / Tendance Floue.

Telegraph. Calcutta, Inde, 2008.

ARTICLE TROIS

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

WWE

ZANELE MUHOLI

Zanele Muholi, jeune photographe de 45 ans, noire, lesbienne déclare : « La photographie, pour moi, ce n'est pas un luxe, mais de l'activisme visuel. » Dès le début, lorsqu'elle a commencé à prendre ses premières photos, Zanele avait une idée nette en tête : se battre pour le droit d'exister, de vivre, de la communauté LGBTI d'Afrique du Sud, l'extirper de son invisibilité, la placer dans la lumière.

Son œuvre dépasse largement le documentaire social pour aborder frontalement la question de l'identité. Sa série « Faces and Phases Follow up » – commencée en 2006, et qui compte trois cents portraits – est devenue emblématique de sa démarche.

Elle a choisi d'explorer l'article 3 de la déclaration, et interroge une valeur forte du texte : la liberté.

Zanele Muholi vit et travaille en Afrique du Sud. Elle est représentée par la galerie Stevenson, Cape Town / Johannesburg et Yancey Richardson, New York.



MaID VII, Philadelphia, USA, 2018
(c) Zanele Muholi. Courtesy of Stevenson Cape Town /
Johannesburg and Yancey Richardson, New York

ARTICLE CINQ

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

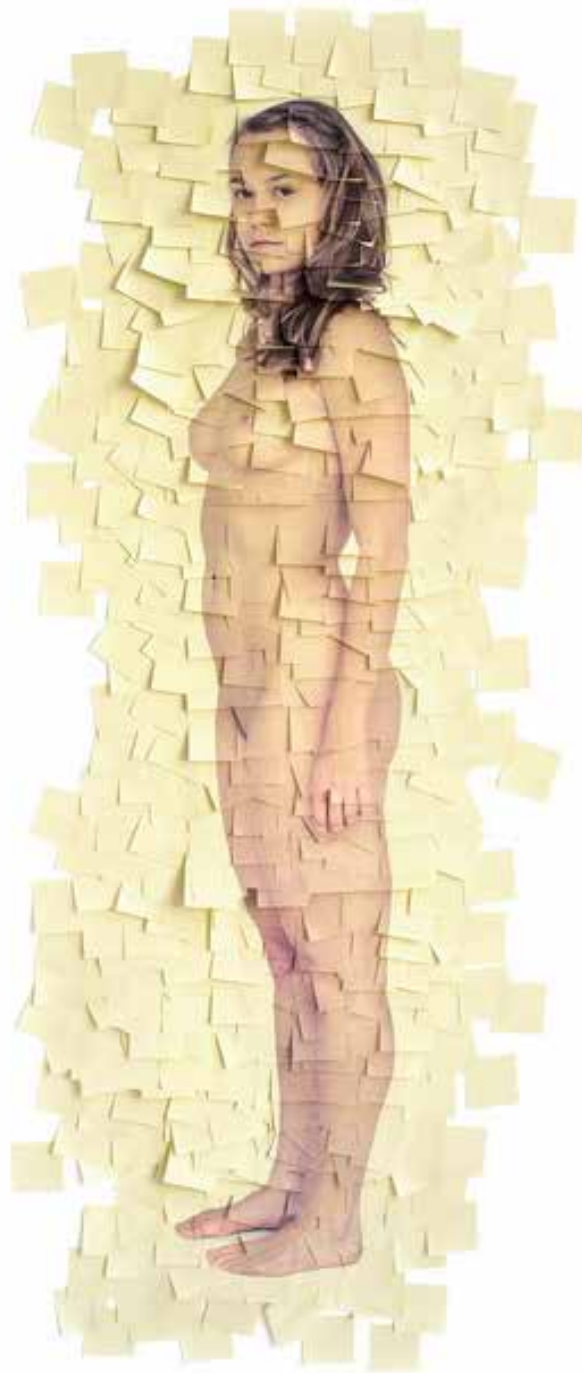
YANN RABANIER

Yann Rabanier compte parmi les portraitistes actuels dont vous avez forcément gardé en mémoire l'un des portraits réalisés pour Télérama, Le Monde ou Libération. Au-delà du charisme des personnalités qu'il photographie dans une lumière si particulière, les situations présentées, les mises en scène, les personnes croisées, les objets derrière lesquels il n'est question que des hommes, viennent interpeller le spectateur et faire travailler son imagination.

Mais c'est avec un projet plus personnel encore qu'il abordera l'un des articles de la Déclaration. Yann Rabanier a travaillé sur une question essentielle, celle de l'intégrité physique et mentale. Une intégrité que l'article 5 du texte consacre avec force, en portant l'interdit du recours à la torture.

Le travail de Yann Rabanier expose des personnes nues, à échelle 1, en recourant à un dispositif d'impression sur post-it. Une installation qui, tout en soulignant la beauté et la dignité de l'humain, souligne également, via un accrochage que chacun pourrait déchirer, la fragilité de ces corps physiques et psychiques qui doivent être toujours protégés.

Yann Rabanier est représenté par l'agence Modds.



ARTICLE SEPT

Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi.

JUSTICE

SEBASTIÁN LISTE

Sebastián Liste défend la nécessité de l'immersion, de l'investissement total. Jeune photoreporter de 33 ans, il aime travailler dans la durée, ouvrir le dialogue et la collaboration entre sujets et publics, en confrontant différentes visions du monde.

Ces dernières années, le travail documentaire de Sebastián s'est concentré sur les vies de communautés les plus diverses dans le monde entier. Espagnol d'origine, le Brésil est pourtant son pays d'adoption. Dans le prolongement de ces travaux précédents, il a choisi de documenter la notion de justice en s'intéressant à celles et ceux qui en sont justement privés.

Son travail porte sur les peuples indigènes du Brésil, dans la région de l'Amazonie. Il expose une série de manquements dans l'accès à la justice, de défaillances du système judiciaire, sur fond de politique inégalitaire. Les peuples autochtones sont en effet marginalisés, stigmatisés et en proie à des discriminations juridiques. La justice est une aspiration concrète pour ces populations menacées d'expulsions, ciblées parce qu'elles résistent pour préserver des modes de vies ancestraux.

Sébastien crée des diptyques mettant en regard les hommes et leurs terres. L'apparente douceur de ses images est « corrigée » par les paroles de ceux qu'il expose, témoignages des injustices subies. En choisissant un angle spécifique, c'est en fait l'aspiration concrète, nécessaire et universelle à la justice, une justice impartiale et égale pour tous, que son travail souligne.

Sebastián Liste est membre de l'agence NOOR.



Myths of justice in the Amazon forest.
(c) Sebastián Liste / NOOR Images.

ARTICLE QUATORZE

Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.

ASIDE

LORENZO MELONI

Lorenzo Meloni est né en 1983 à Rome. Il a couvert pour de nombreux journaux internationaux les «Printemps Arabes» et les conflits en cours au Moyen-Orient.

Il expose au Festival Visa pour l'image en 2017 son travail sur Mossoul. L'approche de Lorenzo tranche avec celle des autres photographes. Lui, c'est la désolation vue à travers quatre batailles majeures de l'offensive contre l'Etat islamique. Il offre un cadre plus large à l'image, des scènes plus claires dans des paysages écrasés de soleil, mais des photos sidérantes de force.

Garanti par deux articles du texte, le droit d'asile a été précisé dès 1951 par la Convention des Nations unies sur les réfugiés. Un droit consacré mais contesté d'autant plus que les soubresauts du monde (conflits, drames écologiques, crises économiques) ont poussé des millions de personnes, migrants et réfugiés, à prendre les routes de l'exil. Les motifs de départ et les besoins de protection différent mais au final, c'est le droit d'asile, ultime rempart pour des personnes menacées, qui s'en trouve affaibli parce que contesté par les États censés le garantir.

Lorenzo Meloni a porté son regard sur les frontières d'une Europe qui se referme au mépris de ses principes fondateurs d'accueil et d'hospitalité. En travaillant sur les tensions sécuritaires de ces frontières terrestres ou maritimes - de l'Espagne à l'Italie, via la Hongrie - il livre un réquisitoire puissant pour la défense du droit d'asile et contre le repli sécuritaire qui nie l'ambition du droit à trouver refuge.

Lorenzo Meloni est représenté par l'agence Magnum Photos.



Lesbos, Grèce. Un réfugié originaire de Gaza nageant.
(c) Lorenzo Meloni / Magnum Photos.

ARTICLE SEIZE

L'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille.

HAMMER

SMITH

Du haut de ses 32 ans, Smith est une des photographes et cinéastes dont la cote sur le marché de l'art a grimpé de façon spectaculaire ces dernières années. Elle s'est fait connaître, en 2010, avec une sublime série de portraits de jeunes androgynes. Ses travaux sont empreints de forts idéaux politiques et esthétiques et ses thématiques gravitent autour du corps, de l'identité et de la transition. Les photos sont troublantes, reflet d'identités indéterminées, incomprises, de minorités invisibles qu'elle sublime sans superflu.

Smith a décidé de mettre à l'épreuve de la contemporanéité tous les aspects couverts par cet article qui porte l'empreinte un peu datée de son époque. Pourtant les notions de mariage, de famille et partant, d'amour sont d'une implacable modernité et c'est cela que propose SMITH en livrant un portrait de famille contemporain.

Elle vit et travaille à Paris. Son travail est représenté par la galerie Les Filles du Calvaire.



Family, Montreuil-Sous-Bois, Automne 2018
(c) SMITH / Galerie Les filles du calvaire.

OPINION

ARTICLE DIX-NEUF

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

BRUCE GILDEN

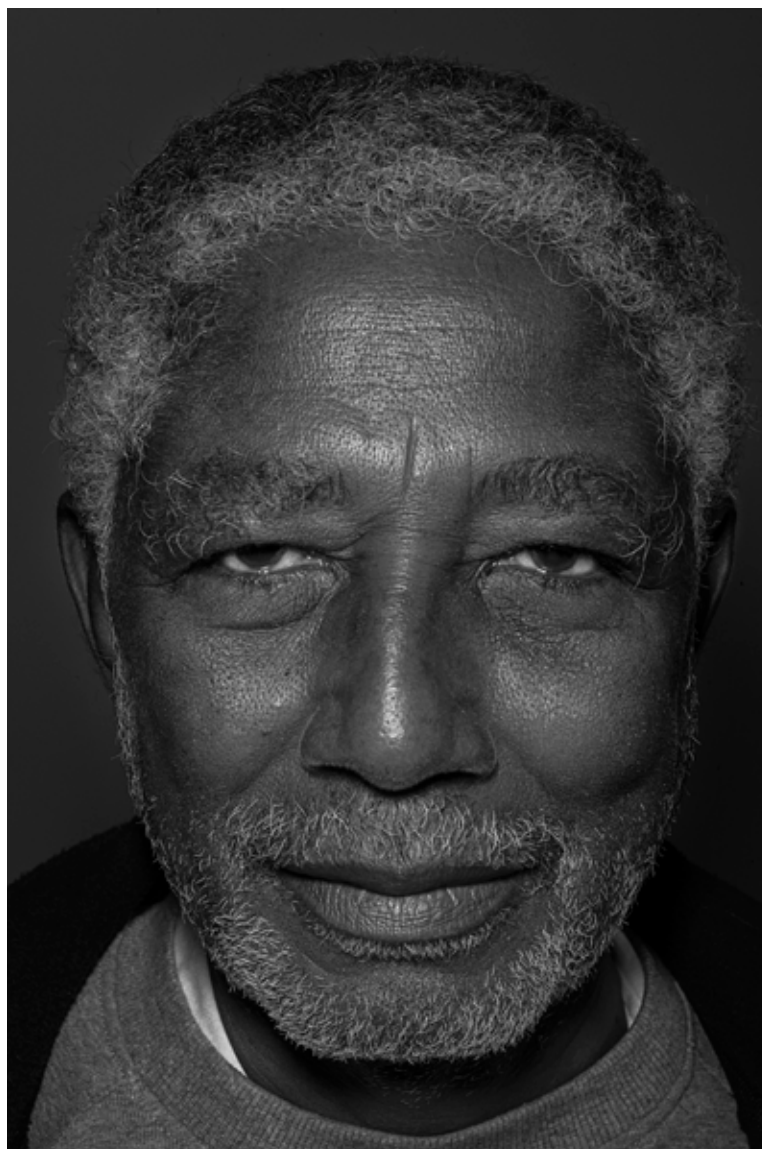
Images contrastées, cadrages chaotiques, visages grimaçants : dégainant son flash sans prévenir, Bruce Gilden capture l'énergie du moment. Ce style unique mêlant compositions inattendues et contre-plongées lui a valu d'intégrer la célèbre agence Magnum en 1998.

L'actualité de la DUDH est étroitement liée au combat de celles et ceux qui tous les jours, partout dans le monde et depuis 70 ans, font en sorte que les droits humains soient plus qu'une belle utopie. Qu'ils soient avocats, journalistes, syndicalistes, étudiants, qu'ils agissent seuls ou au sein d'associations, tous ont en commun de promouvoir et défendre les droits de l'homme au quotidien. Des droits qu'ils peuvent défendre parce que les droits de s'exprimer, de diffuser et propager leurs idées, de manifester sont prévus par la Déclaration même.

En agissant pour les droits de manière très concrète, ils incarnent l'idéal de justice et d'égalité portés par la Déclaration. On les nomme « défenseurs des droits de l'homme » et un texte des Nations unies, adopté à Paris en 1998, a défini leur besoin d'être reconnus et protégés.

Bruce Gilden a saisi une série de portraits de défenseurs issus de tous milieux et de tous horizons.

Il est représenté par l'agence Magnum Photos.



Mudawi Ibrahim Adam, Fondateur et ancien directeur de l'Organisation pour le développement social au Soudan.
(c) Bruce Gilden / Magnum Photos.

ARTICLE VINGT-CINQ

Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires.

DIGONE

ULRICH LEBEUF

Ulrich Lebeuf s’empare d’un article qui pose une exigence de justice sociale inhérente à la dignité humaine. Parce que vivre dignement suppose d’avoir un toit, de pouvoir se soigner, de travailler ou de pouvoir se sentir intégré, cet article est crucial. Il porte en lui l’idéal de justice sociale qui reste d’une implacable actualité. Un article qui insiste aussi sur le rôle des États qui doivent garantir le respect effectif de ces droits.

L’œuvre documentaire d’Ulrich Lebeuf en atteste. Il prolonge un travail initié en France, dans la région de la Somme. Il photographie des familles plongées dans une détresse dont la violence suit le cycle de fermetures des usines qui ont longtemps structuré la région en procurant un travail, mais aussi un accès aux soins, aux écoles...

Ulrich Lebeuf est membre de l’agence MYOP.



Isabelle et Amandine. Série La vallée des oubliés, 2013-2018.
(c) Ulrich Lebeuf / MYOP.

ARTICLE VINGT-SIX

Toute personne a droit à l'éducation.

SAVOR

ANTON RENBORG

C'est entre Paris et Stockholm qu'Anton Renborg, photographe suédois né en 1973 à Orebro, trouve son équilibre.

Il n'aime pas les étiquettes. Il faut dire que son travail, protéiforme, s'étend de l'éditorial au reportage, du lifestyle au portrait. Sa curiosité, son zèle pour les rencontres et son style documentaire inimitable, ses couleurs subtiles et son lien visible avec le sujet en font un artiste intègre et singulier.

Père de trois enfants, il a sans hésitation souhaité travailler sur l'accès à l'éducation. Accéder à l'éducation, c'est disposer des moyens de sa propre émancipation, c'est avoir les moyens de connaître ses droits et donc de les revendiquer. Le droit à l'éducation est reconnu dans la DUDH puis dans de nombreux textes de droit international. Pourtant, des millions d'enfants dans le monde en restent privés.

Parce qu'ils sont les premiers concernés, Anton Renborg a décidé de se mettre à hauteur d'enfants. En réalisant des séries de portraits en France et en Suède, il entend confronter diverses réalités. L'accès à l'éducation est divers, comme le sont les représentations des enfants qui y ont accès ou en sont privés.

Des portraits d'enfants mêlés à leurs paroles pour donner un relief complexe à ce droit qui est parfois vécu comme une contrainte mais que chacun reconnaît *in fine* comme une opportunité pour grandir, s'émanciper et être humain.



Mohamed Lamine Touré. (c) Anton Renborg



Marius Couder (c) Anton Renborg

COMMISSAIRES D'EXPOSITION

FANY DUPÉCHEZ & PASCAL MICHAUT

ASSISTÉS DE

ALEXANDRE JALBERT & PAULINE DAVID

POUR AMNESTY INTERNATIONAL.

PRESSE

2E BUREAU - SYLVIE GRUMBACH & MARTIAL HOBENICHE

+33 1 42 33 93 18 - AMNESTY@2E-BUREAU.COM

IDENTITÉ VISUELLE

STUDIO BE-POLES

